



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

**Circulaire 6062**

**du 15/02/2017**

**Circulaire relative à « Echange d'enseignants entre les communautés française, flamande et germanophones »**

#### Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- libre confessionnel
  - libre non confessionnel
- Officiel subventionné
- Niveau : Primaire
  - Niveau : Secondaire

#### Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

#### Période de validité

- A partir du
- 

#### Documents à renvoyer

- Non
- Voir dates figurant dans la circulaire

#### Mot-clé :

Immersion – recrutement –  
Enseignants – teachersmobility.be -  
échange

#### Destinataires de la circulaire

- A Madame et Messieurs les Gouverneurs de Province ;
- A Mesdames et Messieurs les Bourgmestres ;
- Aux organes de représentation des établissements de l'enseignement secondaire ou fondamental, ordinaire ou spécialisé organisés ou subventionnés par la Communauté française ;
- Aux chefs d'établissements de l'enseignement primaire et secondaire ordinaire, spécialisé, organisé ou subventionné par la Communauté française ;
- Aux pouvoirs organisateurs des établissements de l'enseignement subventionné par la Communauté française.

#### Pour information :

- Aux membres du service d'inspection de l'enseignement fondamental ou secondaire, ordinaire ou spécialisé.
- Aux associations de parents ;
- Aux organisations syndicales.

#### Signataire

Ministre / Administration : Madame la Ministre Marie-Martine Schyns, pour la Fédération Wallonie-Bruxelles

#### Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Sabine HAOT	02 690 81 63	<a href="mailto:sabine.haot@cfwb.be">sabine.haot@cfwb.be</a>
Anne-Marie VANDECAN	02 414 3762	<a href="mailto:anne-marie.vandecan@cfwb.be">anne-marie.vandecan@cfwb.be</a>



DEUTSCHSPRACHIGE GEMEINSCHAFT BELGIENS



Aux directions des établissements scolaires  
Aux instituteurs et institutrices, via leur direction

Aux professeurs de cours généraux (sciences, math, histoire, géographie, de langues modernes, de langue maternelle, e.a.), via leur direction

**Points de contact :**

Pour les aspects organisationnel et pédagogique

Madame SABINE HAOT, Chargée de mission  
Direction d'Appui de l'Administrateur général  
Tel. : 02 690 81 63  
E-mail : [sabine.haot@cfwb.be](mailto:sabine.haot@cfwb.be)

Pour l'aspect administratif

Madame Anne-Marie VANDECAN, Directrice  
Service général de Coordination, de Conception et des Relations sociales  
Tel. : 02 413 37 62  
E-mail : [anne-marie.vandecan@cfwb.be](mailto:anne-marie.vandecan@cfwb.be)

Madame, Monsieur,

Maîtriser une deuxième voire une troisième langue est aujourd'hui une nécessité, non seulement dans le cadre de la vie professionnelle et sociale, mais aussi pour une meilleure compréhension entre citoyens de nos trois Communautés. Le rôle de l'école est de former les citoyens de demain. Dans cette mission essentielle, l'immersion linguistique est l'une des possibilités offertes aux élèves d'apprendre une langue de manière plus intensive et plus active.

En tant que ministres de l'Enseignement obligatoire, nous avons convenu en avril 2015, de promouvoir les échanges d'enseignants « native speakers », dans le cadre de l'immersion linguistique et au sein des écoles de nos Communautés respectives.

Les textes réglementaires en vigueur en Communauté française permettent en effet à des membres du personnel définitif de prendre un congé pour mission, visant à enseigner dans leur langue maternelle au sein d'une autre Communauté du pays. Le membre du personnel conserve alors son traitement, à charge de sa communauté d'origine de réclamer à l'autre communauté le remboursement de ce traitement. Les enseignants temporaires des Communautés flamande et germanophone, de par leur réglementation spécifique, peuvent également demander un congé et donc utiliser ces dispositions.

La plateforme web « teachersmobility.be » ouverte à la rentrée scolaire 2015-2016 permet au candidat potentiel de s'inscrire, de déposer son curriculum vitae et d'indiquer la Communauté souhaitée. Les directions d'école intéressées y placent leur offre d'emploi de manière à permettre une mise en correspondance des offres et des demandes et, le cas échéant, de conduire à un échange entre potentiels partenaires pédagogiques en vue d'un possible engagement.

Cette plateforme s'adresse aussi aux enseignants temporaires en Communauté française bien qu'ils ne puissent pas bénéficier du congé pour mission et du maintien du salaire de leur communauté, vu leur statut, mais qui ont ainsi accès à une information sur les possibilités d'emplois au sein des autres communautés.

Dans la perspective de la rentrée 2017-2018, nous souhaitons que les directions et les membres des personnels soient informés de cette possibilité.

Nous vous remercions de la prise de connaissance de ce courrier et du suivi potentiel que vous y apporterez, et nous vous prions de croire à l'expression de nos salutations distinguées.



**Harald Mollers**  
**Minister für Bildung und**  
**wissenschaftliche Forschung**



**Marie-Martine Schyns**  
**Ministre de l'Education**  
**Fédération Wallonie-**  
**Bruxelles**



**Hilde Crevits**  
**Viceminister-President van**  
**de Vlaamse Regering**  
**Vlaams Minister van**  
**Onderwijs en Vorming**